



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents** : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - BILLOIR Julien - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - SIMON Christian - PERRI René - FRIQUET Claude - JAMMES Sandrine – PETINOT Laurence

**Absents excusés** : PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

**Procurations** : LETT Xavier à SIMON Christian - DA LAMA Marie à SELTZER Nicole - TEYSSIER Yannick à RAFFIN Jean-Claude - BOTTE Géraldine à JAMMES Sandrine - MOREAU Dominique à CHEVALLIER Sabine - GINDRE Gabrielle à CHIAPUSSO Aline

**Conseillers en exercice** : 23      **Quorum** : 12      **Présents** : 15      **Pouvoirs** : 6      **Votants** : 21

Monsieur Gérard MASOCH a été élu secrétaire

=====

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 janvier 2017.

### 1. ACOMPTE N°2 AU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2017 AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un acompte n°2 à la participation au Syndicat Mixte Thabor Vanoise d'un montant de sept cent mille euros (700 000 €) afin d'assurer le remboursement des échéances d'emprunt en attendant le vote définitif du budget communal.

### 2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite à la fusion de la Communauté de Communes Terra Modana et de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) approuve la convention de mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise pour exercer les fonctions de gardiennage du gymnase «Les Terres Blanches» à hauteur de 50% de son temps de travail à l'exception des périodes de vacances scolaires.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention consentie pour une durée d'un an, soit du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

### 3. MARCHÉ DU VÉHICULE D'OCCASION DES 07 ET 08 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation du marché du véhicule d'occasion à Modane les 07 et 08 avril 2017 dont la redevance d'occupation du domaine public communal est fixée par garage automobile à soixante-dix euros (70 €).

Le montant du concours financier par opérateur économique est arrêté à la somme de cinquante euros (50 €) dans le cadre du partenariat mis en place.

Monsieur le Maire ou Madame CHIAPUSSO, Adjointe déléguée au personnel, au cadre de vie et à l'évènementiel, ont pouvoir pour dresser la liste des garages automobiles ainsi que des partenaires du marché du véhicule d'occasion de Modane afin d'appeler les recettes communales.

### 4. SALON ARTISANAT MAURIENNAIS : EDITION 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel du salon Artisanat Mauriennais 2017 ainsi qu'il suit :

<b>Coût d'objectif</b>	<b>89 750 €</b>
<b>Financement</b>	
Inscriptions exposants	21 850 €
Partenaires	6 500 €
Subventions	30 000 €
Fonds propres	31 400 €

Le prix du stand est fixé à deux cents trente euros (230 €) pour les artisans de Maurienne et la participation des partenaires à cinq cents cinquante euros (550 €).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les conventions à intervenir avec les titulaires de stands et les partenaires.

#### **5. AVIS SUR L'OUVERTURE DU SUPERMARCHÉ CASINO DOUZE DIMANCHES EN JOURNÉE DURANT L'ANNÉE 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'ouverture exceptionnelle du Supermarché CASINO en journée pour douze dimanches au cours de l'année 2017 suite à son avis de principe défavorable du 23 janvier 2017 et à celui de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise qui a délibéré défavorablement lors de sa séance du 01 février 2017.

#### **6. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2016**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2016 ci-dessous désignées :

**BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES**  
**ANNEE 2016**

<b>CESSIONS</b>					
Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles	Surface totale cédée	Acquéreur	montant de la vente
22/10/2014	16/12/2014	D 487 et D 498 Les Brous	1079 m <sup>2</sup>	SFTRF	16 185,00 €
09/12/2015	21/04/2016	C 908 Saint Antoine	315 m <sup>2</sup>	BERTOLI Annie	945,00 €
29/03/2016	11/04/2016	C 2702 (lots 1, 29 et 36) Rue Jules Ferry	35 m <sup>2</sup>	GOSETTO Valentin	25 000,00 €
				<b>Montant des acquisitions</b>	<b>42 130,00 €</b>

<b>ACQUISITIONS</b>					
Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles	Surface totale acquise	vendeur	montant de l'acquisition
25/02/2015	04/10/2016	F 2937 (ex. F 1013p) Plan Monin piste	159 m <sup>2</sup>	RIOU Gilbert	63,60 €
29/03/2016	30/12/2016	A 757 Damont la Ville - B 444 Pomptermoz - C 78 Les Trois Marie - C 1193 Les Gorges - D 765 Fontaine des Corbeaux - F 815 Le Charmaix Ouest	1974 m <sup>2</sup>	Consorts BRUYANT Michel	1 232,99 €
<b>DUP Plages de dépôt du Saint Antoine - acquisitions amiables</b>					
24/11/2015	29/03/2016	C 967 Saint Antoine	319 m <sup>2</sup>	KOLITSCH (MARTINON) Catherine	957,00 €
25/02/2015	29/03/2016	C 982 St Antoine et C 4246 (ex. 3618p) La Citadelle	606 m <sup>2</sup>	Consorts DUPLAN Claudette	1 818,00 €
11/12/2015	29/03/2016	C 943 Saint Antoine	433 m <sup>2</sup>	CHALIVET Jean-François	1 299,00 €
29/04/2015	25/02/2016	C 966 St Antoine	423 m <sup>2</sup>	CONSORTS GETTLIFFE Gérard	1 269,00 €
29/10/2014	04/10/2016	C 829 La Citadelle	355 m <sup>2</sup>	Crts THOMAS/MARCHAND	1 065,00 €
29/03/2016	04/10/2016	C 935 et C 1031 Saint Antoine	459 m <sup>2</sup>	Crts BOUZONVILLER/ANCELIN	1 377,00 €
26/09/2016	04/10/2016	C 843 La Citadelle - C 864 Saint Antoine	508 m <sup>2</sup>	BOCCHIA Alberte	1 524,00 €
				<b>Montant des acquisitions</b>	<b>10 605,59 €</b>

<b>ECHANGES</b>					
Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles vendues par la commune/parcelles acquises	Surface échangée	coéchangiste	montant de la soulte (pour le privé)
<b>DUP Plages de dépôt du Saint Antoine - acquisitions amiables</b>					
29/04/2015	25/02/2016	C 825 La Citadelle/C 823 La Citadelle	158m <sup>2</sup> /251m <sup>2</sup>	Commune/ZARAMELLA Anabel	0,00
29/04/2015	11/04/2016	C 4242 (ex. 919p)/C 995 Saint Antoine	348m <sup>2</sup> /348m <sup>2</sup>	Commune/NUER Georges	0,00
				<b>Montant de la soulte</b>	<b>0,00</b>

**7. ACQUISITION FONCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE : DELAISSE DE LA RD 1006 DEVANT LE BATIMENT DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS DE MODANE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles C n°4244 pour 217 m<sup>2</sup> et C n°4243 pour 234 m<sup>2</sup>, dans le cadre du projet de vente de l'ancien Centre de Secours de Modane dont il convient de régulariser l'emprise du terrain se trouvant devant le bâtiment, défini comme étant le délaissé de la RD 1006.

Le prix de vente a été fixé comme suit :

- Parcelle C 4244 (domaine public) : à l'euro symbolique
- Parcelle C 4243 (domaine privé) pour un montant de huit mille cent quatre-vingt-dix euros (8.190 €)

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte administratif.

**8. REFUS DU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le transfert automatique de la compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme vers la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.

Monsieur le Maire est chargé de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.

**9. REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, élit Monsieur Xavier LETT pour remplacer Monsieur René PERRI, démissionnaire, au comité syndical du Syndicat Mixte Thabor Vanoise.

**10. AFFAIRES DIVERSES**

➤ **SMTV :**

Une Délégation de Service Public a été lancée suite à la demande de la Société d'Exploitation des Domaines Skiables (SEDS) d'arrêter de façon anticipée la régie intéressée.

La SEDS a signé une convention de prestation de direction avec la SOGENOR pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 30 juin 2017.

➤ **Débat d'Orientation Budgétaire :**

Dettes : le capital restant dû des différents budgets se présente comme suit :

- Budget communal.....692 007.56 €
- Budget eau.....160 619.62 €
- Budget SMTV .....18 582 940.87 € (à répartir entre la Commune et le Département)

Fiscalité :

Les recettes fiscales perçues en 2016 s'élèvent à la somme 5 605 183 €.

La dotation globale de fonctionnement continue de baisser comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

2014	DGF	1 413 414 €
2015	DGF	1 230 965 €
2016	DGF	1 053 177 €

Pour 2017, nous prévoyons une forte baisse de la dotation globale de fonctionnement due en majeure partie à la chute de la population suite au recensement effectué en 2016 et une augmentation du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) estimée à 370 000 €.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>REALISE 2016</b>	
011 Charges à caractère général	1 902 424,00	1 335 716,08	
012 Charges de personnel	1 806 022,00	1 648 013,23	
014 Atténuations de produits	397 570,00	394 137,10	
022 Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	
023 Vir à la section d'investissement	725 879,73		
042 Op de transfert entre sections	371 750,01	396 475,43	
65 Autres charges de gestion courante	1 311 540,68	1 152 893,11	
66 Charges financières	32 745,58	32 745,58	
67 Charges exceptionnelles	1 445 500,00	1 437 061,92	
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 003 432,00</b>	<b>6 397 042,45</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>REALISE 2016</b>	<b>RAR 2016</b>
001 Solde investissement 2015			
040 Op de transfert entre sections	692,62	692,62	
16 Emprunts et dettes assimilées	139 740,37	139 474,18	
20 Immobilisations incorporelles	107 850,60	44 595,14	3 648,00
204 Subventions d'équipement versées	38 315,00	38 314,72	
21 Immobilisations corporelles	288 980,90	72 467,27	65 246,82
23 Immobilisations en cours	2 914 865,51	618 479,53	1 334 385,63
26 Participations	25 501,00	25 501,00	
27 Autres immobilisations financières			
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 515 946,00</b>	<b>939 524,46</b>	<b>1 403 280,45</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>REALISE 2016</b>	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 786 403,29		
013 Atténuations de charges	4 000,00	23 525,69	
042 Opérations de transfert entre sections	692,62	692,62	
70 Produits des services	308 651,09	534 593,19	
73 Impôts et taxes	4 238 905,00	4 422 617,04	
74 Dot, sub et participations	1 514 680,00	1 562 011,77	
75 Autres produits de gestion courante	150 100,00	197 146,91	
76 Produits financiers		1 322,11	
77 Produits exceptionnels		75 705,11	
<b>Total des recettes</b>	<b>8 003 432,00</b>	<b>6 817 614,44</b>	

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>REALISE 2016</b>	<b>RAR 2016</b>
001 Solde d'exécution d'invest reporté	380 326,10		
021 Virement de la section de fct	725 879,73		
040 Op de transfert entre sections	371 750,01	396 475,43	
10 Dotations, fonds divers et réserves	118 000,19	126 264,12	
1068 Dotations réserves			
13 Subventions d'investissement	1 113 565,97	218 314,25	550 192,04
16 Eprunts et dettes assimilées	806 424,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnement		1 298,00	
204 Subventions d'équip versées		33 173,67	
23 Immob en cours (refacturation)		17 901,75	
<b>Total des recettes</b>	<b>3 515 946,00</b>	<b>793 427,22</b>	<b>550 192,04</b>

## Budget 2017

### **Investissement**

Dans les restes à réaliser, sont prévus les travaux suivant :

- o Démolition et reconstruction du pont Cafarel
- o Agrandissement de la plage de dépôt du Saint-Antoine

Le budget d'investissements nouveaux sera inférieur à 1 000 000 € et un emprunt de 500 000 € est à prévoir pour financer le pont Cafarel

### **Fonctionnement**

- Augmentation de la participation au SMTV : environ 200 000 € de plus
- pas de participation au budget eau

Suite à la fusion des Communautés de Communes, notre Commune conservera en 2017 le reversement de la Taxe Professionnelle du Pôle Industriel du Fréjus.

Lors de la Commission permanente du 20 mars 2017, l'assemblée devra se positionner sur les points suivants :

- l'enveloppe des subventions aux façades, et économie d'énergie
- montant des subventions aux associations
- montant de la subvention au CCAS
- Avenir des budgets lotissements « Le Charmaix Ouest » et « Les Bons Enfants »

La fusion de la Communauté de Communes Terra Modana et de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise et les transferts de compétences à la CCHMV empêchent aujourd'hui de finaliser le budget communal. Nous établirons donc un budget prévisionnel avec des estimations sur les impôts et nous ferons une décision modificative dès la connaissance des montants définitifs.

Il est rappelé aux responsables des commissions de se réunir pour définir le montant des subventions aux associations.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur François NOVELLINO, Adjoint de 1989 à 1993 et Conseiller Municipal de 2001 à 2008.*

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h44.

A Modane, le 17 mars 2017

Le Secrétaire de séance,

  
Gérard MASOCH



Le Maire,

  
Jean-Claude RAFFIN